

plupart des régions, le voyageur aérien a le choix entre les lignes de transporteurs canadiens et les lignes de transporteurs étrangers qui offrent des services et des fréquences de vol comparables.

13.2.4 Aviation civile

Aéroports. Sur les quelque 2,200 aéroports du Canada, la moitié détiennent des permis d'exploitation du ministère fédéral des Transports, qui, lui-même, en possède environ 160 et en exploite 90. Parmi les aéroports du ministère, il convient de mentionner les grands aéroports internationaux de Vancouver, Calgary, Edmonton et Montréal, de même que de multiples aéroports de grande et de petite taille disséminés à travers le pays, jusque dans l'Arctique. Des municipalités et d'autres organismes exploitent le reste des aéroports de Transports Canada. Les aéroports municipaux desservis par les transporteurs aériens à horaire fixe ont droit à une subvention d'exploitation. En outre, Transports Canada verse des subventions d'équipement pour venir en aide à la construction d'aéroports dans les petites localités.

Contrôle de la circulation aérienne. L'objet principal du contrôle de la circulation aérienne est de prévenir les collisions d'aéronefs se déplaçant dans un espace aérien contrôlé, de même que les collisions d'aéronefs avec des obstacles dans l'aire de manoeuvre des aéroports contrôlés, et d'assurer la sécurité et l'ordre des mouvements aériens. Ces fonctions sont exercées par des contrôleurs qui travaillent dans les tours de contrôle des aéroports, les sections de contrôle terminal et les centres de contrôle des vols.

Le Service de coordination des réservations d'espaces aériens à Ottawa assure la réservation d'espaces aériens pour des opérations déterminées à l'intérieur des espaces contrôlés, et renseigne les autres pilotes au sujet de ces réservations ainsi que des zones de manoeuvre militaire dans les espaces aériens contrôlés et non contrôlés. Les responsabilités de ce service s'appliquent à tous les espaces aériens du Canada, de même que dans la zone de contrôle océanique de Gander.

Télécommunications et électronique. L'Administration canadienne des transporteurs aériens (ACTA) fournit également des services en électronique des télécommunications et des services de vol à d'autres éléments du ministère fédéral des Transports, à d'autres ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'aux utilisateurs de l'aviation civile au Canada. L'ACTA élabore des spécifications, met au point des systèmes de télécommunications et d'électronique, assure l'approvisionnement en matériel et en systèmes électroniques utilisés dans l'aviation civile au Canada, et se charge de l'entretien de ce matériel électronique très complexe.

Des spécialistes affectés au service des vols dans les stations d'information de vol (radio) s'occupent des breffages météorologiques, de l'élaboration des plans de vol, du contrôle des aides à la navigation hautement spécialisées, des services de radiodiffusion et des services de conseil des aéroports à l'intention des aéronefs.

13.2.5 Statistique des transports aériens

Les données transmises au Comité des transports aériens de la CCT par les transporteurs aériens, de même que les données administratives sur les mouvements des aéronefs aux aéroports qu'exploite Transports Canada et à certains autres aéroports sont rassemblées et traitées par le Centre des statistiques de l'aviation, qui est un des organes de la Division des transports et des communications de Statistique Canada. Ce centre loge dans le même immeuble que la Commission canadienne des transports, de manière à répondre aux besoins internes en informations tant de l'ACTA que de la CCT. En outre, il dirige le programme de publication des statistiques de l'aviation de Statistique Canada, notamment des données suivantes.

Activité aux aéroports. En 1983, l'activité au chapitre du trafic aérien a diminué pour la quatrième année consécutive. Les 61 principaux aéroports ont déclaré 5,3 millions de mouvements d'avions (atterrissages et décollages). Ce chiffre représente une baisse de 5,7 % sur 1982, un recul de 26,8 % depuis 1978 et un retour au niveau déclaré par 56 aéroports en 1973. Les 202 aéroports de moindre envergure non dotés d'une tour de contrôle et qui déclarent le volume quotidien de leur trafic ont enregistré 1,9 million de mouvements.

L'Aéroport international de Toronto a été, en 1983, non seulement l'aéroport le plus achalandé du Canada, avec 238,305 mouvements, mais il a conservé la première place quant au nombre de mouvements itinérants (235,467). Il était suivi par l'Aéroport international de Vancouver avec 222,526, et par celui de Montréal (Dorval) avec 149,092. La circulation aérienne à ces trois aéroports représentait 20,8 % de l'ensemble des mouvements itinérants déclarés par les 61 aéroports dotés d'une tour de contrôle de Transports Canada. Les aéronefs légers pesant moins de 2 000 kilogrammes sont intervenus pour 47,7 % de ces mouvements itinérants. Les aéronefs lourds, tels que les Boeing 747, les DC-8 et les DC-10, ont figuré pour 97,969 mouvements ou 3,4 % du total. Les avions à moteur à pistons sont intervenus pour 54,3 %, les avions à réaction pour 27,4 %, tandis que les avions turbopropulsés, les hélicoptères et les planeurs justifiaient le reste.

En 1983, on a enregistré 287,965 mouvements internationaux aux aéroports dotés d'une tour de contrôle, soit une hausse de 3,2 % sur le total de 1982 (279,034). Le total de 1983 se composait de 250,813 mouvements transfrontaliers (à destination et en provenance des États-Unis) et de 37,152 autres mouvements internationaux.

D'après les déclarations de l'ensemble des aéroports dotés d'une tour de contrôle, les vols d'affrètement intérieurs ont augmenté de 39,6 %, passant de 42,564 en 1982 à 59,418 en 1983. Les vols d'affrètement transfrontaliers se sont accrus de 6,5 % pour totaliser 16,736 contre 15,718. Les vols d'affrètement à destination et en provenance d'autres points internationaux ont progressé de 14,0 % pour se chiffrer à 9,817 comparativement à 8,611.